

Conseil Supérieur des Messageries de Presse

Communiqué

Comité de suivi de la rémunération des diffuseurs de presse et des kiosquiers - réunion du mardi 14 octobre 2008

Le Conseil Supérieur des Messageries de Presse a réuni mardi 14 octobre le Comité de suivi dédié à la rémunération des diffuseurs de presse et des kiosquiers. Cette instance, instituée par l'Assemblée générale du Conseil Supérieur des Messageries de Presse du 2 février 2006, est présidée par le Président du Conseil Supérieur. Elle réunit régulièrement 11 membres de l'Assemblée générale du Conseil Supérieur et 11 personnes qualifiées. Le Comité de suivi était appelé à se pencher sur la réalisation des plans d'amélioration de la rémunération du réseau de vente au cours du 1^{er} semestre 2008 et sur leurs perspectives d'évolution.

Le Comité de suivi a relevé que les 1^{er} et 2^{ème} plans d'amélioration de la rémunération des diffuseurs de presse et des kiosquiers avaient mobilisé quelques 24 millions d'euros au titre de l'activité du 1^{er} semestre 2008. On peut rappeler à ce titre que :

- 13 000 diffuseurs et kiosquiers sont bénéficiaires du 1^{er} Plan, qui mobilise 14 millions d'euros, toutes messageries confondues et permet de porter les taux nets à 15 %, soit une augmentation de 15,5 % de la commission des marchands,
- le 2^{ème} Plan bénéficie à 6 000 diffuseurs et à près de 700 kiosquiers,
- le 2^{ème} Plan a permis, sur 6 mois, le versement de 10 millions d'euros au réseau de vente, soit un doublement des sommes versées, par rapport à la période analogue de 2007,
- en moyenne, le 2^{ème} Plan induit une nouvelle augmentation de 12,5 % de la commission des marchands, le taux de commission passant en moyenne à 16,6 % et pouvant atteindre 24 %.

Au-delà de ces constats, le Comité de suivi a abordé les perspectives d'évolution des accords en vigueur.

Les participants se sont félicités de la nouvelle augmentation de 0,5 point de la commission des kiosquiers, devenue effective depuis le 1^{er} juillet dernier. Les taux de commissions nets des kiosquiers ont ainsi été portés respectivement pour les quotidiens et les publications à 20 et 21 % à Paris et 1^{ère} couronne, 18 et 21 % dans les villes de Bordeaux, Lyon et Marseille, 18 et 19 % en province.

Le Comité de suivi a ensuite débattu des évolutions envisagées pour les dispositifs dédiés aux diffuseurs. Faisant référence à son courrier adressé le 1^{er} octobre aux directions générales des sociétés de messageries, le Président a rappelé les engagements pris par la profession, visant à offrir de nouvelles augmentations aux diffuseurs à compter du 1^{er} janvier 2009. Le Président soulignait la nécessité de trouver rapidement des réponses harmonisées aux attentes du réseau de vente, pour permettre l'application des nouvelles dispositions en temps et en heure. A l'issue des échanges, un constat d'accord a pu être dressé sur les grandes lignes des évolutions qui seraient proposées aux diffuseurs, la mise en œuvre de nouvelles dispositions pouvant permettre de franchir la barre des 25 %.

Dès lors, le Comité de suivi a demandé aux sociétés de messageries et aux représentants des diffuseurs de presse de finaliser leurs accords sous 10 jours. Le Conseil Supérieur des Messageries de Presse devra être saisi prochainement de ces conventions, pour avis dans le cadre du décret du 25 novembre 2005, afin de permettre leur application au 1^{er} janvier.

Le Comité de suivi a enfin abordé la question de quelques situations particulières, notamment les enseignes culturelles, qui représentent un enjeu important pour le développement des ventes de la presse. Sur ce point, il a été demandé aux sociétés de messageries de présenter au Conseil Supérieur des Messageries de Presse, au plus tard fin novembre, une approche commune. Cette dernière devra être cohérente au regard des dispositifs existants pour les diffuseurs.